



Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le 
ID : 048-200069151-20230928-DELIB_2023_118-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 28 septembre 2023 à 18 heures

Date de Convocation 21 septembre 2023

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 28 septembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSCH, Marie-Thérèse CHAPPELLE, Régine DOUSSIERE, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Gérard PÉDRINI À Bdeia AMATUZZI, Christian ALBARIC À René JEANJEAN, Damien ARMAND À Serge VEDRINES, Martine BOURGADE À Flore THEROND, Michel COMMANDRE À Daniel GIOVANNACCI, Maurice DUNY À Bernard RIEU, Sylvette HUGUET À Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL À Gisèle ROSSETTI, Sébastien MOREAU À Pierre HERRGOTT,</p> <p>Excusés : Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Christian ALBARIC, Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 21	
Votants : 30	
Pour : 30	
Contre : 0 Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Madame Bdeia AMATUZZI

DELIB-2023-118 - DÉCISION MODIFICATIVE 2023-01 - BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

La décision modificative permet de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année, au gré de l'avancement des projets, et des notifications diverses.

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir entendu la présentation du projet de décision modificative n°1 de 2023 au Budget Annexe de la Régie Eau et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **+7.500,00 €**, portant à **2.304.297,03 €** le budget total de la section de fonctionnement en 2023.

Chapitre	BP 2023	Div 1	Total 2023
011 - Charges à caractère général	731 000.00	+7 500.00	738 500.00
012 - Charges de personnel	500 000.00		500 000.00
014 - Atténuations de produit	152 000.00		152 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	20 339.00		20 339.00
66 - Charges financières	67 000.00		67 000.00
67 - Charges exceptionnelles	20 000.00		20 000.00
68 - Dotations aux provisions	8 695.00		8 695.00
022 - Dépenses imprévues	45 481.03		45 481.03
023 - Virement à la section d'investissement	0.00		0.00
042 - Section à section	752 282.00		752 282.00
Total des dépenses de fonctionnement	2 296 797.03	7 500.00	2 304 297.03
002 - Résultat de fonctionnement reporté	68 654.03		68 654.03
042 - Section à section	365 938.00	+7 500.00	373 438.00
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	1 786 475.00		1 786 475.00
74 - Subvention d'exploitation	48 500.00		48 500.00
75 - Autres produits de gestion courante	2 500.00		2 500.00
76 - Produits financiers	0.00		0.00
77 - Produits exceptionnels	24 730.00		24 730.00
Total des recettes de fonctionnement	2 296 797.03	7 500.00	2 304 297.03

La décision modificative consiste en l'inscription des travaux en régie effectués par les agents techniques du service Eau et Assainissement ; à savoir la reprise du réseau d'eau potable de Prades, pour un montant de 7.500,00€ HT.

- **Section d'investissement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **0,00€**, laissant à **1.500.710,38 €** le budget total de la section d'investissement en 2023.

La décision modificative consiste en :

- Transferts entre opérations d'investissement
- Inscription des subventions acquises en 2023
- Valorisation des travaux en régie

Les principaux ajustements en dépenses sont les suivants :

- Diminution des opérations de travaux : Captage AEP Les Bondons, Acquisitions Foncières Cans et Cévennes, Gatuzières et Meyrueis, Travaux divers Assainissement
- Augmentation des opérations de travaux : Travaux divers eau potable, Assainissement collectif Mas Saint Chély, Mise en place de traitements sur 4 UDI (Cans et Cévennes, Rousses, La Salle Prunet)
- Valorisation des travaux en régie à l'opération : Travaux divers eau potable

Les principaux ajustements en recettes sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 048-200069151-20230928-DELIB_2023_118-DE

- Inscription de la subvention DETR : Travaux de réduction des prélèvements en eau : 60.000,00€

- Diminution en conséquence du montant de l'emprunt : 60.000,00€

Chapitre	BP 2023	DM 1	Total 2023
040 - Section à section	365 938.00	+7 500.00	373 438.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	233 000.00		233 000.00
Op° 5003 AEP Bramadou BDC	20 432.00		20 432.00
Op° 5101 Mise aux normes Captages BON	2 177.50	-2 177.50	0.00
Op° 5103 Mise en place de traitements sur 4 UDI - BON	93 684.70		93 684.70
Op° 5202 Acquisitions foncières PPI CCE	16 473.00	-6 874.00	9 599.00
Op° 5301 Mise aux normes Captages CAS	48 008.25		48 008.25
Op° 5302 Assainissement Collectif CAS	10 088.00		10 088.00
Op° 5502 Acquisitions foncières PPI GAT	8 972.05	-2 900.50	6 071.55
Op° 5601 Mise aux normes Captages HLP	150.00		150.00
Op° 5701 Travaux AEP ISP	13 000.00		13 000.00
Op° 5803 Acquisitions foncières PPI MEY	31 502.00	-4 000.00	27 502.00
Op° 7003 Réseau AEP Nivoliers MEJ	40 000.00		40 000.00
Op° 9022 Travaux AEP	235 089.39	+36 700.00	271 789.39
Op° 9023 Travaux ASS	98 846.96	-43 000.00	55 846.96
Op° 90260 Achat Matériel	90 673.53		90 673.53
Op° 9032 Assainissement Mas St Chély CAUSSIGNAC	20 600.00	+12 000.00	32 600.00
Op° 9043 Etude pour recherche ressource en eau	53 000.00		53 000.00
Op° 9045 Mise en place de traitements sur 4 UDI (CCE+ROU+LSP)	94 169.00	+2 752.00	96 921.00
Op° 9046 Travaux reprise réseau AEP La Mimente suite intempéries 06/2020	0.00		0.00
Op° 9048 Mise en place de télésurveillance	24 906.00		24 906.00
Total des dépenses d'investissement	1 500 710.38	0.00	1 500 710.38
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	148 101.05		148 101.05
040 - Section à section	752 282.00		752 282.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00		0.00
13 - Subventions d'investissement	497 965.33	+60 000.00	557 965.33
16 - Emprunts et dettes assimilées	102 362.00	-60 000.00	42 362.00
Total des recettes d'investissement	1 500 710.38	0.00	1 500 710.38

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 048-200069151-20230928-DELIB_2023_118-DE



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°1 de 2023 du Budget Annexe de la Régie Eau et Assainissement, ainsi proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Bdeia AMATUZZI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.